

DEMANDE D'INSCRIPTION AU VOYAGE
Acte d'engagement définitif

Je soussigné(e) M., Mme (1) Père, Mère, tuteur légal (1)

Adresse :

Tél. domicile : Tél. travail:

Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions du déroulement du voyage précisées sur le programme joint et

AUTORISE : OUI (1) NON (1)

L'élève : NomPrénom..... Classe :.....

Qualité : Externe - demi-pensionnaire (1) **à participer au voyage précisé en annexe.**

Les élèves participant à ce voyage devront avoir une attitude conforme au règlement intérieur du collège, qui s'applique pendant tout le voyage. **En cas de manquement grave, le rapatriement de l'élève se fera aux frais de la famille qui ne pourra prétendre à aucun remboursement.**

Je m'engage à verser la somme de :euros, au reçu de la facture.

Le paiement peut se faire en plusieurs versements en espèces ou par chèques libellés à l'ordre du **collège Samuel de Missy, et le dernier versement doit être effectué un mois minimum avant le départ.**

Pour des sommes supérieures à 50 €, l'agent comptable indiquera sur la facture les possibilités d'échelonnement.

Si le nombre de participants est insuffisant, le voyage n'est pas réalisé et l'intégralité des sommes versées est remboursée (fournir un RIB ou RIP pour reversement éventuel). Si le nombre de participants est atteint, les parents sont informés que cette demande d'inscription vaut acte d'engagement. L'annulation du voyage par la famille est soumise à une double série de contraintes : maladie ou accident (avec certificat) ou évènement familial grave (décision du chef d'établissement). En aucun cas, l'annulation ne peut être prise en compte si la famille n'a pas effectué les démarches dans les temps pour l'obtention de la carte d'identité, ou du passeport ou du visa ou tout document pour situation particulière. Tout désistement ou annulation de séjour entraîne pour couvrir les frais engagés, les retenues suivantes :

- 30% du prix du séjour si l'annulation intervient plus de 31 jours avant la date du départ
- 50% du prix du séjour si l'annulation intervient entre 9 et 30 jours avant le départ
- 100 % du prix du séjour si l'annulation intervient à moins de 8 jours du départ.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Principal peut décider de ne pas effectuer de retenue.

Pièces à fournir (document en annexe):

- une autorisation parentale et un titre certifiant l'identité du mineur (carte d'identité ou passeport)
- cas des élèves d'autres nationalités : les élèves mineurs de pays non membres de l'UE devront en outre être en possession d'un DCEM (Document de Circulation pour Etranger Mineur) ou d'un visa préfectoral. Il conviendra aux familles de se renseigner concernant d'éventuelles démarches spécifiques à effectuer auprès des autorités compétentes du pays d'origine et du pays de destination (consulat, ambassade).

Je déclare avoir souscrit au nom de mon fils (ma fille) une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Assurance.....

Compagnie.....N° Police.....

La situation médicale de votre enfant a-t-elle changé depuis la dernière rentrée scolaire ? OUI - NON

Suit-il un traitement médical ? OUI - NON

Si oui, emporter le traitement ainsi que l'ordonnance durant le séjour.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél. domicile : Bureau :

Tél. portable :

J'autorise le professeur responsable du voyage à prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'hospitalisation.

Formalités à prévoir : **Une pièce d'identité en cours de validité** (* si autres voir annexe).

Fait à , le

Signature du responsable légal de l'élève :

A retourner avant le :

Cadre réservé à l'administration

Conseil d'administration du :

Accusé de réception

-de l'autorité académique le :

-de la préfecture le :

(1) Rayer la mention inutile